

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
M. Savary

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« ses actualisations »

les mots :

« les projets d'actualisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.